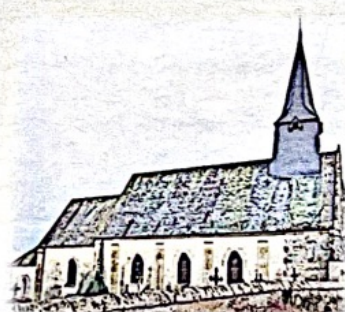
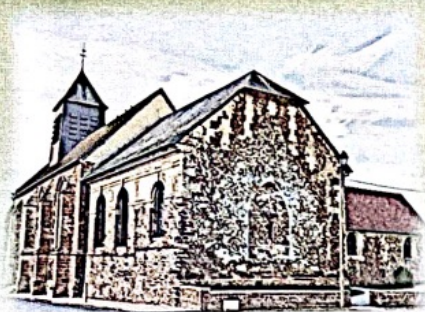


Bulletin Municipal

35
n°



2nd semestre 2021

Sap en Auge

Editorial du Maire

En décembre 2020, j'écrivais : « oublions vite l'année 2020, ce fut une des pires années que nous ayons connues ».

En juin 2021, « les dernières inondations ont complètement miné une grande partie du commerce local et ont failli créer des drames irréparables », cette fois, je suis démuni et je me demande si le pire est effectivement derrière nous !

Quel bilan établir après tout cela ? Il est bien évidemment très négatif, mais il doit servir de tremplin à des projets d'avenir prometteurs.

Quotidiennement, la réalité nous rattrape et nous aiguillonne pour trouver de véritables solutions pérennes pour la Poste, le commerce local et les services. Oui, il y a eu des fermetures et elles sont venues au pire moment.

Certes, c'est le rôle des élus de prévoir, mais nous ne sommes pas devins. Devant le fait accompli et la triste réalité nous n'avons pas de solutions immédiates.

2022 sera « notre » année. Les nombreux contacts que nous entretenons nous laissent espérer de premières belles réalisations et la reprise d'activités commerciales.

La résurrection ne pourra être que collective. Mobilisons-nous pour faire vivre toutes les activités locales, non seulement commerciales ou artisanales, mais aussi toutes les activités culturelles et conviviales organisées par les associations.

Nous comptons sur vous tous et vous pouvez compter sur nous tous dans tous les cas de figure. Oublions tout ce qui divise et regardons ce qui pourra demain nous rassembler pour faire de notre commune un vrai pôle territorial.

C'était cela Le SAP avant, ce sera cela SAP-en-AUGE en 2022.

Pour vous-même et tous vos proches, je formule ici des vœux pour que 2022 soit une excellente année à tous les niveaux.

Gérard ROSÉ, Maire de SAP-en-AUGE.

Infos Municipales

Cette rubrique est un condensé des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal. Les comptes-rendus complets sont affichés sur les panneaux sous les Halles.

Séance du 8 septembre 2021

Adressage : dénomination des voies communales

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

Un groupe de travail constitué de membres du Conseil a établi une cartographie globale détaillée des voies de la Commune à numéroté et leur a attribué un nom à chacune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les noms proposés.

Tarifs du Gîte du Grand Jardin

Les coûts de fonctionnement du gîte ont fortement augmenté et le linge de lit ne peut plus être apporté par les locataires pour des raisons d'hygiène depuis la crise sanitaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'augmenter les tarifs du gîte le Grand jardin.

Sirène du SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la sirène du SDIS, implantée sur le toit de la Mairie et qui avait été désactivée il y a quelques années, a été remise en fonction durant l'été.

Il propose au Conseil Municipal la programmation automatique de la sirène. Elle sonnera désormais chaque premier mercredi du mois à 12 h pendant 15 secondes. En cas d'alerte, le signal sera plus long (30 secondes) et répété trois fois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Entreprise Favéy d'un montant de 907,04 € TTC, présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci à signer ce devis.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport décrit, à l'aide d'indicateurs, les caractéristiques de notre



Séance du 8 septembre 2021 suite

station. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne accessible sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport présenté et décide d'effectuer les démarches nécessaires à la transmission de cette délibération à tous les services concernés.

Devis de réfection de l'électricité de l'Office du Tourisme

Suite aux inondations du 22 juin 2021, l'électricité du local doit être refaite. Une grande partie des travaux est prise en charge par l'assurance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Entreprise Favéy d'un montant de 1005,02 € TTC, présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci à signer ce devis.



11 novembre 2021
Commémoration de l'Armistice
de la guerre 1914-1918

Séance du 17 novembre 2021

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de la Roulandière et de la Trigardièrre

Monsieur le Maire expose les données relatives au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Roulandière et celles relatives au syndicat de la Trigardièrre. Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Local de l'Office de Tourisme

La location ou la vente du local de l'Office de Tourisme avait déjà fait l'objet d'un débat lors de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2021. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition de la part d'un commerçant pour une location ou éventuellement un achat de ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité ces deux offres. Une notification écrite sera faite au commerçant.

Contrôle des points incendie

Ce contrôle est une obligation pour les collectivités qui doivent s'assurer que les points d'eau soient aux normes selon l'endroit où ils se trouvent. Il est même possible, au regard des textes en vigueur, de refuser un permis de construire ou une déclaration préalable en cas de défense incendie insuffisante.

Le devis d'une entreprise privée a été retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur le Maire à le signer avec une clause d'engagement sur les délais de réalisation.

Rénovation d'une façade d'un commerce

Une demande d'aide d'un commerçant pour la rénovation de sa façade a été déposée. Les critères fixés par le Conseil Municipal étant remplis, Monsieur le Maire propose de lui accorder une aide de 400 €. Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Installation d'un Food truck

La demande d'installation d'un Food truck (vente de Hamburger) le vendredi soir sur la place du marché a été rejetée à l'unanimité, après délibération, par le Conseil Municipal,

Radar d'Orville

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de déplacer le radar d'Orville pour le mettre sur la route d'Heugon (RD663) avant l'entrée du parking de l'école.

Séance du 17 novembre 2021 suite

Questions diverses

Dans le cadre des Petites Cités de Caractère, Madame Mayzaud propose de mettre en place en avril 2022 une animation qui s'appuierait sur le travail réalisé par un jeune du service civique sur le quotidien des sages pendant l'occupation, avec participation de témoins de l'époque.

Suite aux inondations de juin, Monsieur le Maire propose après consultation auprès des habitants, de poser des réglettes, plaques et boudins à l'entrée de chaque maison et commerce du centre bourg, afin de limiter les dégâts d'une éventuelle future inondation.

La Poste : sa réouverture est prévue courant janvier 2022.

Conseil Communautaire : Monsieur le Maire indique que les tarifs des ordures ménagères et redevances spéciales seront reconduits.

Rencontre au Sénat à Paris avec Madame Françoise Gatel (Présidente des Petites Cités de Caractère et Sénateur d'Ille-et-Vilaine) : retour très positif de Monsieur le Maire et de Madame Mayzaud sur cette entrevue.

Elagage des chemins ruraux : Monsieur le Maire rappelle que ce sont les propriétaires qui doivent effectuer cet entretien.

Séance du 15 décembre 2021

Régime indemnitaire IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Ce nouveau Régime Indemnitaire obligatoire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été institué afin de valoriser les agents dans l'exercice de leurs fonctions. L'IFSE est versée mensuellement, le CIA est versé annuellement en fonction de l'engagement et de la manière de servir de l'agent.

Monsieur le Maire fixera librement par arrêté le montant individuel qui sera versé aux personnels des filières administratives (Rédacteur et Adjoint administratif) et techniques (Adjoint technique territorial), dans la limite des montants maximums prévus, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil, après délibération.

Demande de subvention pour un séjour au ski (Collège Hée-Fergant, Vimoutiers)

Onze élèves de la commune de Sap en Auge sont concernés. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € par élève, sachant que celle-ci ne sera versée que si le séjour a bien lieu (en fonction de la crise sanitaire).

Animation : « La France en courant »

Le Comité d'organisation de « La France en courant », la plus longue course en relais sur route de France, se propose, si la Commune est d'accord, de faire une demi-étape de cette course dans notre cité le 30 juillet prochain. Un lieu où les coureurs pourraient se reposer serait le bienvenu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, propose la salle des fêtes comme lieu de repos, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité organisateur.

Eoliennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette à la majorité la demande d'une nouvelle entreprise souhaitant implanter des éoliennes sur le territoire de la Commune.

Fondation du Patrimoine

La commune du Sap étant classée Site Remarquable du Patrimoine (SPR), si vous avez un projet de rénovation de la façade de votre habitation : ravalement, remplacement d'ouvertures, réfection de toiture, etc., vous pouvez aussi obtenir une aide financière de la Fondation du Patrimoine. L'aide accordée est de 50% du montant des travaux et vient en déduction de vos impôts (défiscalisation).

Pour être éligible, votre projet doit être visible depuis l'espace public, conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et les travaux ne doivent pas avoir commencé.

Renseignements en Mairie (contact Guy Willot).



L'orgue historique de l'église du Sap (1)

Depuis cet été, l'église du Sap étant ouverte aux visiteurs, les touristes peuvent admirer le tableau « l'Adoration des Bergers » d'Eustache Restout peint en 1711 qui a été restauré récemment. Ce tableau est classé Monument Historique (MH), et fait face à l'orgue construit par les frères Damien, installé en 1861 et classé, lui-aussi, Monument Historique.



L'histoire singulière de cet orgue mérite d'être racontée. Remontons le temps jusqu'au XIX^{ème} siècle. A la demande des paroissiens, l'achat d'un orgue fut proposé au Conseil de Fabrique (Groupe de clercs et de laïcs chargé de l'administration de la paroisse), lors d'une réunion le 15 novembre 1860, par l'abbé Gateclou, curé du Sap depuis 1837.

La délibération mentionnait que l'installation d'un orgue nécessitait la construction d'une tribune au fond de l'église, celle d'un buffet qui est la partie visible de l'orgue, ainsi qu'une structure de menuiserie dans laquelle sont placés les tuyaux et les sommiers de l'orgue. Autorisation est donnée au Trésorier de traiter avec les frères Damien.

Les travaux de construction de la tribune commencent au cours de l'été 1861, c'était sans compter sur la rigueur d'un Conseiller Municipal qui, lors d'une réunion du Conseil le 11 août, demande au Maire s'il a eu le devis des travaux ? Celui-ci n'ayant rien reçu, le Conseil l'invite à prendre toutes mesures qu'il jugerait nécessaire.

Le 16 août, c'est le Sous-Préfet d'Argentan qui demande au Maire : « sous quelle direction et en vertu de quelle autorisation les travaux s'exécutent

et quel est le montant de cette dépense et au moyen de quelle ressource elle doit être payée ? ». Le Maire embarrassé indique que le Conseil de Fabrique a voté la dépense, bien que ses ressources soient épuisées.

Le 20 août, c'est le Commissaire de Police de Vimoutiers qui a un entretien avec le Maire au sujet du malaise qui existe entre son administration et le clergé de la commune, mettant en avant la dépense élevée (neuf à dix mille francs, orgue compris), et surtout le fait que l'élévation de la tribune induirait trop de charge à l'édifice qui pourrait ultérieurement en souffrir. La responsabilité du Maire est retenue par le Commissaire dans son rapport : « M. le Maire, dans cette circonstance, a montré que sa mansuétude allait jusqu'à la faiblesse, car tous les travaux ont été exécutés sans la coopération de l'administration et sans l'assistance d'un homme de l'art. »

Le 22 août, l'affaire remonte jusqu'au Préfet, alerté par le Sous-Préfet. Le Président de la Fabrique, Jacques-Louis Huette, notaire au Sap, est convoqué et invité à suspendre les travaux jusqu'à communication des plans, devis et prévision de la dépense.

Onze jours plus tard le Président Huette, rassure le Préfet en lui indiquant que le Maître d'œuvre pour la construction de la tribune n'est pas le curé, mais le trésorier de la Fabrique. Il lui joint les plans de la tribune et celui du financement qui ne prévoit aucune participation de la commune.

Les travaux pourront donc reprendre jusqu'à l'installation de l'orgue. Mais ceci est une autre histoire !

Sources : L'annuaire des cinq départements normand publié par l'association normande avec l'étude très complète de M. Jean-Michel BOUVRIIS sur l'orgue du Sap..

Jean-Claude MAYZAUD



Vie de la Commune

Informations utiles

Recensement



Tous les jeunes français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Dès vos 16 ans rendez vous auprès de votre Mairie muni : d'une pièce d'identité et du livret de famille, ou en ligne sur « www.service-public.fr » pour certaines communes.

Seul le recensement permet votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). A l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours.

Urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, il sera possible de déposer les dossiers d'urbanisme (PC, DP, CU, DIA...) via le site internet de la CDC VAM (www.cdcvam.fr).

Registre communal (☎ Mairie : 02 33 39 41 29)

Les personnes âgées ou handicapées de la commune vivant à domicile peuvent demander à être inscrites sur un registre communal nominatif, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services municipaux, sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence lors d'hivers rigoureux ou de canicule.

Entretien des trottoirs



Chaque habitant se doit d'entretenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation.

En particulier l'hiver en balayant la neige ...

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Calendrier des Animations

En raison du contexte sanitaire, la prévision des manifestations du premier semestre 2022 n'est pas encore possible pour l'instant.

Carnet

Décès

BOURGAULT Denise (Vve SIX), CHAPET Claude, COYAC Ginette (Vve RÉMOND), DUTERTRE Marie (Vve GESLAIN), FAVREL Céline, GUERRIER Yves, GUESNET Andrée (Vve FOUQUET), HAMARD Jean, JAMES Claude, JEAN Bernadette, (Vve CAMBIAGGIO), MAIGNAN Alice (Vve HAIES), MONNIER Yvette (Vve CRÉVEU), RÉBILLARD Pierre.

Remises de médailles

Raymonde Clouet

Médaille de Maire Honoraire d'Orville.



Emmanuel Carpentier
Médaille de la Commune
et Médaille du Sénat.



Vie des associations

Société des Courses de Sap-en-Auge

Malgré les conditions sanitaires contraignantes, le public est venu en nombre, heureux d'avoir passé une agréable journée.

Merci à la municipalité pour son soutien, aux généreux sponsors, aux commerçants, à l'équipe du restaurant qui donne toujours entière satisfaction et merci à nos bénévoles.

L'année 2022 sera marquée par deux réunions, la première aura lieu le dimanche 14 Août et la seconde le dimanche 28 Août.

Le Président, Frank FEUILLET

Association le Grand Jardin



15 août 2021

Jazz sous les Merisiers



13-14 septembre 2021

Fête du Cidre

Les Jardins de la Chapelle

L'année qui s'achève n'a pas été propice à de bons résultats pour nos jardiniers amateurs. Cette saison qui s'annonçait sous les meilleurs auspices a été malheureusement marquée par le froid et surtout l'abondance de pluies, avec pour conséquence de nombreuses maladies, dont le mildiou, qui auront eu raison de nos tomates, pommes de terre, haricots et j'en passe



Des parcelles ont été envahies par les mauvaises herbes et ont fait le découragement de certains d'entre nous peu motivés.

Notre barbecue traditionnel a été reporté deux fois et finalement annulé à cause de la pandémie ou de mauvaises conditions météorologiques.

En fin de saison, certaines cultures nous ont permis de récolter quelques légumes, salades et courgettes, peut-être que ces dernières nous motiveront pour repartir sur des futurs projets. En attendant laissons la terre se reposer pour cet hiver et donnons nous rendez-vous pour le printemps prochain.

L'assemblée générale électorale, si les conditions le permettent, est fixée au vendredi 25 février prochain. Nos adhérents seront heureux d'accueillir de nouveaux jardiniers, débutants ou aguerris, dans une ambiance de convivialité et d'échanges.

Des parcelles sont libres : ex. 100 m² = 15 € l'année, avec local et eau fournis. Inscriptions en mairie ou auprès des membres du bureau.

Merci à tout ceux qui s'impliquent dans l'entretien et le fleurissement et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Michel BOURGAULT

Comité et Commission Fleurissement

Les inondations de juin dernier ont dévasté une bonne partie des vivaces qui avaient été plantées pour la première fois en pieds de murs. en particulier près de l'escalier de la Mairie. Elles ont été remplacées cet automne par des chrysanthèmes aux couleurs variées.

En revanche, paniers, bacs et jardinières ont pu être installés aux emplacements habituels. Des pensées sont venues remplacer ensuite les géraniums dans les différentes jardinières. Comme à l'accoutumée, sapins, crèche et décorations de Noël marquent la fin de l'année.

La première tranche de travaux d'aménagement de l'ancien potager du Grand Jardin a été finalisée



Les riverains sont invités à arroser de temps en temps les paniers placés devant leur habitation, afin de maintenir l'éclat des fleurs qui les composent.

Martine BOURGAULT et Evelyne JAMES

Ecole Raymond Queneau

Les 115 élèves de notre école, répartis en 6 classes, ont fait leur rentrée le lundi 2 septembre :

- classe de PS-MS : Mme Vanni, Fabienne Marine (Atsem)
- classe de GS : Mme Germain et Anne (Atsem)
- classe de CP-CE1 : Mme Louveau
- classe de CE1 : Mme Selles (Mme Serais)
- classe de CE2-CM1 : Mme Poussier
- classe de CM1-CM2 : Mme Heutte (+ la direction) et Mme Boisgontier (décharge de direction).

Les élèves bénéficient d'un restaurant scolaire où les repas sont confectionnés sur place tous les jours par Isabelle. Sur la pause méridienne, ils sont encadrés par Marine et Anne.

Notre école poursuit ses actions dans le cadre du label « Génération 2024 » pour les activités sportives : Tous les élèves du CP au CM2 ont participé aux « Virades de l'Espoir » en octobre dernier.

Nos élèves ont aussi réalisé leur propre cross dans le Grand Jardin, ainsi qu'un parcours de motricité dans le gymnase pour les élèves de maternelle.

Tous ont reçu une médaille d'or, pour leur engagement et leur esprit sportif.

Avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), nos élèves ont bénéficié d'une initiation au golf. Cette initiation devrait se terminer au printemps prochain par une rencontre avec d'autres écoles au Golf du Bief à Tournai sur Dives.

L'USEP prête également du matériel sportif, afin de faire découvrir aux élèves de nouvelles activités : tir de précision, Tchoukball (jeu de balle avec tir sur cible), etc. ...

Début 2022, grâce à l'aide financière de la CDC VAM (subvention pour chaque élève et, cette année, prise en charge du coût du transport), les élèves de CP, CE1 et CE2 bénéficieront d'une initiation à la natation à la piscine de L'Aigle, 8 séances sont prévues.

Nous poursuivons notre engagement et l'implication de tous (enfants et familles) dans les actions du label E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) :

- tri du papier, utilisation d'un composteur pour les déchets végétaux, récupération de piles pour le Téléthon, collecte de bouchons en plastique au profit de l'association « Bouchons 276 », et aussi récolte de feutres, stylos et crayons de couleur pour l'Association Ti Moun qui offre des repas aux enfants d'Haïti. Nos élèves comptent sur votre implication : apportez-nous vos bouchons, piles, etc. Merci.
- renfort des liens intergénérationnels. Mais, cette année encore, en raison du contexte sanitaire, nos élèves ne pourront pas se rendre au foyer Louise Marie, ni à l'Ehpad Audelin Lejeune, ni à celui du Grand Jardin.

Toutes nos classes se rendent à la médiathèque 1 fois par mois. Nos élèves participeront à nouveau au projet théâtre-danse avec l'association des Arts Improvisés de St Aubin de Bonneval. Dominique Chevaucher, comédienne, interviendra dans plusieurs classes.

Merci à la CDC VAM et ses différents agents (techniques, restauration scolaire et garderie périscolaire), ainsi qu'à l'association des parents investis.

Les élèves et l'équipe enseignante vous souhaitent de joyeuses fêtes.